

p.B.22.43.Su.-BFA/cm

Berne, le 2 novembre 1977

ConfidentielleNote de dossier

Copie à: - M. l'Ambassadeur Hegner
- M. l'Ambassadeur Iselin
- M. l'Ambassadeur Gottret

Protection des missions
diplomatiques - Suède

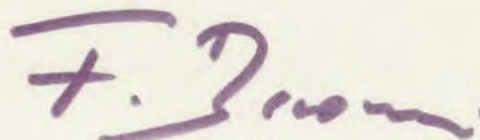
Vendredi le 28 octobre 1977, j'ai reçu à 17 h.15 l'Ambassadeur de Suède, M. Nilsson, accompagné de M. Jönnerby, premier secrétaire.

M. Nilsson voulait s'assurer, après s'être déjà enquis auprès de la Police de la ville de Berne, des mesures prises pour la surveillance de la résidence et de la chancellerie. Je lui ai confirmé que depuis le 18 mai 1975 elles étaient sous contrôle (système des rondes diurnes et nocturnes). La police bernoise lui ayant fait savoir, dit-il, qu'elle n'envisageait pas pour le moment une augmentation de ces mesures de protection, l'Ambassadeur m'a alors demandé des explications (!) ... et de me rappeler le devoir de la Confédération de protéger la personne et les biens de l'agent diplomatique contre les atteintes des particuliers; tout cela sur un ton sarcastique et fort désagréable (son collaborateur ne se gênant pas non plus d'accentuer les propos de son chef d'un sourire pernicieux). Des faits nouveaux lui font-il craindre le pire? Qu'il nous le dise. Nous sommes bien disposés à augmenter, si besoin, les mesures de protection déjà prises. Je n'aurais jamais dû m'aventurer à poser pareille question. Nos autorités ne lisent-elles pas les journaux? Ignorent-elles ce qui se trame contre la Suède? Nous sommes responsables de la protection de la mission, à nous d'en tirer les conséquences! D'ailleurs vous les Suisses ... et de lancer une diatribe contre ... alors que les autrichiens, par exemple, et sans que l'Ambassade ait présenté quelque requête, surveillent en permanence la représentation suédoise à Vienne de 07 heures à 19 heures (un policier armé

devant l'Ambassade, un autre à l'intérieur).

Bref, j'arrive quand-même, avec beaucoup de patience et après avoir fait le "panégyrique de l'Ambassade" à me faire "dévoiler" bien qu'approximativement, les faits qui auraient dû inciter nos autorités à prendre d'elles-mêmes des mesures spéciales de protection.

Un procès se tient actuellement en Suède contre les responsables d'une tentative d'enlèvement d'une personnalité allemande, tentative qui a eu lieu au mois d'avril (?) de cette année en Suède même. C'est tard. Je demande à l'Ambassadeur de bien vouloir me préciser le tout dans une note. D'abord il refuse; il a autres choses à faire. Puis, se reprendre, peut-être, il va y réfléchir. La note n'est pas encore arrivée.


(F. Besomi)

Annexe:

1 note adressée à M. Peter, BA/Bupo, du 2.11.1977